



| NUMÉRO | SUJET |
|----------------|--|
| 60-2025 | Etude sur le renforcement des services de proximité dans les villages du nord du district |
| | RESPONSABLE POLITIQUE |
| | Christine Girod |

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans le prolongement des travaux réalisés dans le cadre de la Vision territoriale transfrontalière 2050 du Grand Genève, Région de Nyon et ses partenaires souhaitent lancer une démarche pilote sur l'amélioration de l'accès aux équipements et services de proximité dans les zones rurales de l'agglomération.

Contexte / Enjeux

La Vision territoriale transfrontalière 2050 (VTT) du Grand Genève identifie la notion de proximité comme un levier majeur de réduction des nuisances dues au trafic automobile et d'amélioration de la qualité de vie dans les espaces urbains et villageois. Selon le principe du « territoire des courtes distances », le maintien et le renforcement des équipements de proximité (commerce de première nécessité, services publics, équipements de santé et de loisirs, etc.) sur l'ensemble du territoire permet de réduire le besoin en déplacements et en infrastructures de transport, tout en rendant les bourgs et villages moins dépendants des centres urbains principaux.

Le renforcement des équipements de proximité est toutefois difficile dans les plus petits villages et les zones rurales, en raison de la faible masse critique d'usagers et d'usagères et de la concurrence qu'exercent les centres urbains, et cela a fortiori dans un contexte où les stratégies d'urbanisation visent à réduire le mitage du territoire et l'étalement urbain.

Objet de l'action proposée

Pour pallier ces difficultés, la VTT proposait de réfléchir à échelle intercommunale, par la « mise en réseau » de villages et hameaux de l'agglomération. Grâce à la mutualisation des services et équipements, au renforcement des moyens de déplacements décarbonés (mobilités douces, transports à la demande, etc.), les villages peuvent atteindre la taille critique permettant de viabiliser certaines de ces fonctions de proximité.

Afin de tester cette hypothèse, le Canton de Genève, le Pôle métropolitain du Genevois français et Région de Nyon souhaitent entamer une démarche visant à identifier les leviers à la disposition des autorités locales pour renforcer les fonctions de centre dans les villages de l'agglomération, et cela via des études approfondies sur quelques secteurs pilotes.

Désignation des secteurs pilotes

Après échanges avec les communes intéressées, il a été convenu que le périmètre comprenant les communes de Burtigny, Le Vaud, Longirod et Saint-George constituait un secteur pilote pertinent et représentatif des enjeux propres aux villages ruraux – compte tenu de l'intérêt de ces communes pour la démarche et de leur proximité.

A l'échelle du Grand Genève, trois autres secteurs ont été retenus : Léman – Foron (GE), Sud/nord de Valserhône (FR), Pied du Vuache / Pied du Salève – Mont Sion (FR).

Les résultats et conclusion des études sur ces secteurs pilotes permettront de dégager des principes généraux sur le maintien et le développement des services et équipements applicables à d'autres villages. La Région assurera le lien avec les autres communes du district qui le souhaitent.

Expertise externe et résultats attendus

Pour chacun des sites pilotes, un cahier des charges sera rédigé conjointement avec les communes concernées, afin de cibler les enjeux propres au contexte. Selon les besoins identifiés (fonciers pour maintenir/attirer commerces et équipements ; services de mobilité agile ; services spécifiques liés aux populations vieillissantes, etc.), la démarche permettra d'identifier des outils potentiels ou des collaborations intercommunales à mettre en œuvre.

Afin de mener l'étude, la Région et les communes se feront accompagner par des mandataires spécialisés, lesquels seront désignés via un appel d'offres en début d'année 2026. Les compétences recherchées dépendront des besoins identifiés dans le cahier des charges.

Les livrables attendus pour chaque site sont :

- Un *masterplan* à l'échelle des centres villageois concernés
- Un programme d'actions pragmatiques pour répondre aux enjeux identifiés par les communes (avec phasage et chiffrage)
- Des préconisations à intégrer aux planifications (PACom) des collectivités le cas échéant
- Si pertinent : des propositions de mesures infrastructurelles éligibles au Projet d'agglomération de 6^e génération pour candidater à des cofinancements fédéraux

Financement

Le programme Projets-Modèles de la Confédération permet, tous les cinq ans, aux collectivités publiques de candidater pour obtenir un appui technique et financier pour la réalisation de projets en faveur du développement territorial durable. Le programme 2025-2030 comprend un volet intitulé « Renforcer les fonctions de centre dans les zones rurales et de montagne ». Des premiers contacts ont eu lieu avec les coordinateurs du programme au sein des services fédéraux, lesquels ont montré un intérêt pour la démarche imaginée dans le Grand Genève.

Un dossier de candidature a été remis à la Confédération fin juin. Si la candidature du Grand Genève est retenue, la Confédération pourrait financer à hauteur de 50% le coût des études du projet (plafonné à CHF 200'000, soit CHF 50'000 par secteur pilote). La réponse de la Confédération sera connue en novembre 2025, pour un démarrage des études début 2026.

Région de Nyon peut en outre solliciter une subvention cantonale au titre de son rôle de bureau d'agglomération, pour des études et planification d'importance régionale ou cantonale (LAT art. 58). La DGTL a manifesté son intérêt pour l'étude en question dans le cadre de la révision du Plan directeur cantonal. Une demande formelle sera adressée dans le courant de l'automne.

Dans le cas du secteur pilote vaudois, sous réserve des validations nécessaires et de l'obtention du cofinancement fédéral, le financement proviendrait des communes concernées (environ CHF 12'500), de la Région (environ CHF 12'500), d'une subvention cantonale (CHF 25'000) et du cofinancement fédéral (CHF 50'000), portant le montant total à CHF 100'000.

Sur un montant global de l'étude estimé à CHF 100'000, seuls CHF 12'500 seront véritablement à la charge de la Région. Néanmoins, afin de pouvoir assurer le paiement des prestataires et la réception des subventions fédérales et cantonales, une autorisation de dépense équivalant au total des coûts est nécessaire. Cette autorisation de dépense est conditionnée à l'obtention formelle des contributions fédérales et cantonales. Dans le cas où les cofinancements ne seraient pas accordés, l'étude en question ne pourrait être réalisée et le présent préavis serait retiré.

| | Montant |
|---------------------------------|--------------------|
| Part régionale | CHF 12'500 |
| Part communale | CHF 12'500 |
| Subvention cantonale (attendue) | CHF 25'000 |
| Subvention fédérale (attendue) | CHF 50'000 |
| Total | CHF 100'000 |

Calendrier

| | |
|------------------------------|--|
| Octobre 2025 à novembre 2025 | Rédaction des cahiers des charges avec les communes |
| 21.11.2025 | Décision fédérale sur l'octroi des cofinancements du programme Projets-modèles 2025-2030 |
| Janvier 2026 à mars 2026 | Procédure d'appel d'offres pour le choix des mandataires |
| Avril 2026 à avril 2027 | Déroulement de la démarche |

Conclusion

Cette démarche constitue une première mise en application des principes définis dans la Vision territoriale transfrontalière 2050 du Grand Genève. Elle donnera aux communes concernées des pistes d'actions concrètes pour faire face aux défis propres aux villages ruraux de notre région, potentiellement reproductibles dans d'autres communes. Grâce aux soutiens fédéral et cantonal attendus, la part à charge des communes et de la Région ne représente qu'un quart du coût total de la démarche.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 60-2025 relatif à une demande de crédit de CHF 100'000,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- prend en compte que l'amortissement de ce préavis d'étude se fera en une année et que le montant de cet amortissement devrait être de CHF 12'500 une fois les subventions déduites.
- décide d'accorder le crédit de CHF 100'000 en faveur de la réalisation d'une étude sur le renforcement des services de proximité dans les communes de Burtigny, Le Vaud, Longirod et Saint-George,
- de prendre en compte que les différents soutiens financiers viendront réduire les coûts de l'étude,
- d'imputer le montant total de CHF 100'000 sur le compte Fonds d'études et d'investissements, n° 230.3801.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 8 octobre 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général